

Animateur/Animatrice d'accueil de loisirs

Familles Rurales Association de Plémet recrute, pour l'accueil de loisirs des mercredis 2022 / 2023 (possibilité de compléter avec des heures pendant les vacances) un/une animateur.trice qualifié.e ou en cours de formation.

MISSIONS :

Accueillir et animer, en toute sécurité, des activités pédagogiques et ludiques pour des enfants de 3 à 12 ans, dans le cadre de l'accueil de loisirs des mercredis et des vacances.

FONCTIONS :

- Garant.e de la sécurité morale, physique et affective des enfants.
- Responsable du groupe d'enfants, il.elle est le meneur ou la meneuse de projets d'animation ou de démarches pédagogiques répondant aux objectifs du projet pédagogique.

TACHES :

- Écoute les enfants et « facilite » échanges et partages
- Propose et adapte les animations en lien avec le projet pédagogique et les protocoles en vigueur
- Prépare, met en œuvre et réalise des animations en se donnant les moyens nécessaires à la réalisation des projets concertés
- Joue avec, fait jouer, donne à jouer et laisse jouer en répondant aux demandes des enfants
- Participe aux événements du centre
- Participe aux différents temps de la vie quotidienne dans le respect des règles d'hygiène
- Partage, apporte et échange ses connaissances et ses « savoirs »
- Gère le temps dans l'organisation de l'activité.

COMPETENCES REQUISES :

- Faculté d'adaptation et prise d'initiative
- Polyvalence dans la proposition d'activités variées, par tranche d'âge
- Compétences en savoir-être, savoir dire et savoir entendre pour accepter les différences, accepter la critique, se remettre en question donc être en situation de dialogue et de communication
- Connaissance du public enfant

FORMATION :

BAFA (ou équivalent) qualifié ou en cours de qualification recommandé

10H/mercredi + Quelques heures de réunions certains samedis (pour les heures de vacances, voir à l'entretien)

Poste en contrat CEE

A pourvoir dès septembre 2022

Envoyer lettre de motivation et CV par mail à : afr.plemet@gmail.com
ou contacter le 06/69/44/22/10